



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : CONVENTION (N°869) DE MISE A  
DISPOSITION DU POLE DOCUMENTAIRE A  
L'ASSOCIATION «PARENTS DU CHŒUR DE  
SCENE » A TITRE PAYANT**

**DÉCISION N° DM-23-203  
EN DATE DU 23 MAI 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

**VU** la demande de l'Association « Parents du Chœur de Scène » représentée par sa Présidente, Madame Charlotte GONTRAN, dont le siège social est situé 20 rue St Romain 75006 Paris, afin d'organiser une répétition au Pôle documentaire le samedi 3 juin 2023 de 10h00 à 17h30 ;

**CONSIDÉRANT** les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec l'association « Parents du Chœur de Scène » représentée par sa Présidente, Madame Charlotte GONTRAN, dont le siège social est situé 20 rue St Romain 75006 Paris, une convention de location de salle pour un montant de 105 € T.T.C (cent-cinq euros), afin d'organiser une répétition au Pôle documentaire le samedi 3 juin 2023 de 10h00 à 17h30 ;

**D'INSCRIRE** cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

***Signé***

**Annick VOISIN**

|  |
|--|
| Accusé Réception en Préfecture :<br>094-219400801-20230523-lmc1H10774H1-AR<br>Date de réception en Préfecture : 23/05/2023<br>Date de Publication : 23/05/2023 |
|--|